

COVID-19 – Continuité pédagogique

Fiche parents des élèves du lycée de Gascogne

La continuité pédagogique permet de maintenir un lien entre l'élève et ses enseignants, notamment dans des contextes d'éloignement.

Dans le cas de mesures imposées d'éloignement des collèges et lycées de Nouvelle-Aquitaine, le lien avec l'établissement et les apprentissages doit être maintenu sous diverses formes. Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

Votre enfant scolarisé dans le second degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Ses enseignants, le professeur principal, le chef d'établissement, avec l'appui des corps d'inspection, veillent à ce que chaque élève soit en mesure de maintenir un contact régulier avec leurs professeurs et leurs camarades, d'entretenir les connaissances déjà acquises, d'acquérir de nouveaux savoirs.

ANTICIPER

Comment se préparer à une éventuelle mesure de fermeture de l'établissement ?

- Je consulte régulièrement le site de l'académie de Bordeaux (www.ac-bordeaux.fr rubrique coronavirus) et celui de l'établissement www.lyceedegascogne.fr pour rester informé sur l'évolution de l'épidémie.
- Je m'assure que mon enfant est en possession de ses codes d'accès à **LYCÉE CONNECTÉ** pour recevoir toutes les informations importantes concernant sa scolarité.

Accompagner

Comment accompagner mon enfant en cas de fermeture de l'établissement ?

Le premier jour d'éloignement

Si je dispose d'une connexion internet :

- Mon enfant se connecte à l'ENT LYCÉE CONNECTÉ afin de consulter les informations déjà disponibles. Je consulte également le site de l'académie ainsi que celui de l'établissement.
- J'ouvre un compte pour mon enfant sur la plateforme du Centre national d'enseignement à distance (CNED) « Ma classe à la maison » et je l'accompagne dans la prise en main de cet outil :
 - pour les lycéens : <https://lycee.cned.fr>

Si je ne dispose pas d'une connexion internet :

- Je prends contact avec l'établissement pour connaître les modalités de travail de mon enfant pendant la période d'éloignement. Mme Leraillez, CPE : 05 56 84 47 63, M. Bouillet, CPE : 05 56 84 47 87, je peux contacter également le professeur principal.

le lendemain

Je m'assure que des personnels de l'établissement ont bien pris contact avec mon enfant (soit appel téléphonique, soit, plus probablement, courriel *via* l'ENT). Dans le cas contraire, je contacte le lycée de Gascogne : 05 56 84 47 50.

Si je dispose d'une connexion internet :

Dès les premiers jours de la période, mon enfant recevra de la part de ses enseignants des consignes pour réaliser des activités scolaires visant des révisions ou de nouveaux apprentissages.

- Je vérifie que mon enfant s'est bien connecté à son compte ENT pour prendre connaissance des consignes des professeurs. Le professeur pourra proposer **par exemple une classe virtuelle** ;

Si je ne dispose pas d'une connexion internet :

Je prends contact avec le lycée de Gascogne : 05 56 84 47 50. Mme Leraillez, CPE : 05 56 84 47 63, M. Bouillet, CPE : 05 56 84 47 87

- pour connaître les modalités de récupération des cahiers/classeurs et manuels de mon enfant pour lui permettre de consolider ses acquis ;

Je prodigue des encouragements à mon enfant pour qu'il persévère dans son travail.

En cas de difficulté, je prends contact avec le professeur principal de la classe ou un membre de l'équipe pédagogique.

La situation étant évolutive, je consulte le site de l'établissement pour prendre connaissance des consignes actualisées. A défaut, je prends contact avec le chef d'établissement.